

Toulouse le 31 octobre 2017

Madame L'inspectrice de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les enseignants

Note de service N° 6

Bilan du projet d'école 2014/2018 – Rédaction du projet d'école 2018/2022

Inspection Académique
Circonscription Toulouse sud

I- Evaluation du projet précédent (fiches bilan du projet d'école 2014/2018)

Cette année scolaire doit permettre d'établir le bilan du projet d'école actuellement en cours et de rédiger un nouveau projet pour les quatre années à venir. Cette évaluation du projet précédent vise à mesurer l'impact des actions conduites en lien avec le choix des axes du progrès et doit vous permettre d'échanger aussi au sein de l'équipe sur les difficultés rencontrées et d'en analyser ensemble les causes.

Pour vous aider à rédiger ce bilan, vous disposez en annexe de cette note d'un document pour cadrer la réflexion d'équipe.

Ce bilan n'a pas à être transmis à la circonscription. Il pourra cependant faire l'objet d'échanges avec l'équipe de circonscription et moi-même lors des rendez-vous de carrière ou bien encore lors des accompagnements collectifs et /ou individuels.

Dossier suivi par
Sylvie MEISSE
IEN de Toulouse sud

Rectorat
75 rue St Roch
CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex
05 36 25 88 72
ien31-tlsesud@ac-toulouse.fr

II- Rédaction du nouveau projet d'école

1- Méthodologie

Pour rédiger le nouveau projet d'école, vous déterminerez trois axes prioritaires à partir d'indicateurs que vous jugerez pertinents au regard du contexte de votre école. De plus, pour chacun des axes, vous fixerez des objectifs. Ensuite, pour chaque objectif, vous définirez un programme d'actions. La mise en œuvre de ces actions est à détailler dans une ou plusieurs fiches-actions. Pour les fiches-actions, il conviendra de distinguer les actions pédagogiques, les actions à finalité éducative et les actions impliquant des adultes (enseignants et /ou partenaires).

Pour l'ensemble de ces étapes, vous disposez en annexe de cette note de différents documents.

Quelques précisions :

- Les fiches-actions rédigées ne sont pas à envoyer à la circonscription. Elles sont conservées au niveau de l'école. Elles pourront être mises à disposition de l'IEN dans le cadre des accompagnements collectifs et des rendez-vous de carrière individuel.



- Le bilan annuel des actions est élaboré à l'issue de chaque année scolaire. Il est conservé à l'école.
- Les documents «projet d'école » sont envoyés sous format « Word ». Il est demandé aux écoles de travailler sur ce document numérique et de le transmettre sous format «Word».

2/3 2- Pilotage départemental et de circonscription du projet d'école 2018/2022

Au niveau départemental, deux lignes directrices ont été décidées concernant le choix des axes :

- Pour l'ensemble des écoles, l'axe « continuité des enseignements » doit obligatoirement figurer parmi les axes pour tous les cycles et en portant une attention particulière au cycle 3.
- Pour les écoles situés en REP plus, les axes seront obligatoirement ceux du projet de réseau de Bellefontaine actuellement en cours.

Au niveau de la circonscription, différentes orientations de travail initiées ces deux dernières années doivent aussi permettre d'orienter la réflexion des écoles, que ce soit pour le choix des axes, celui des objectifs ou bien encore celui du programme d'actions à conduire :

- Les parcours des élèves pourront utilement apparaître dans les projets d'école (PEAC ; Parcours Citoyen ; Parcours Educatif et de Santé)
- Le climat scolaire pourra être choisi pour conduire une réflexion en équipe sur la priorisation de certains des sept leviers de ce climat scolaire.
- Dans le cadre de l'enseignement moral et civique, «*la technique des messages clairs*», initiée dans de nombreuses écoles de la circonscription, pourra faire l'objet d'une réflexion entre plusieurs cycles et pourra aussi être choisi dans le cadre de la continuité des parcours.
- Dans le cadre de plusieurs disciplines, les actions éducatives nationales pourront faire l'objet d'une réflexion.
En effet, les actions éducatives en continuité et en complémentarité des programmes, valorisent les initiatives collectives ou individuelles, encouragent les approches pédagogiques transversales et contribuent à développer les partenariats. Neuf thèmes sont distingués chaque année : l'éducation à la citoyenneté, l'éducation artistique et culturelle, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'éducation aux médias et à l'information, la langue, la littérature et la philosophie, l'histoire et la mémoire, le sport, la santé la sécurité, la responsabilité.
Ainsi, différentes actions ou concours pourront être mis en avant et ce dans le cadre de plusieurs disciplines, pouvant s'inscrire elles –mêmes dans différents projets éducatifs. Vous trouverez ci-dessous des exemples de projets, actions et autres concours.

Cette liste n'est pas exhaustive. Il s'agit de prendre appui sur des actions et des concours qui permettront d'atteindre les objectifs fixés en fonction des indicateurs retenus pour chaque école. Je précise enfin que ce choix pourra difficilement se faire pour la plupart d'entre eux indépendamment de leur inscription dans un des parcours des élèves (Parcours citoyen ; Parcours éducatif et de Santé ; Parcours d'éducation artistique et culturelle).



3/3

Exemples d'actions et autres concours :

La journée nationale de la laïcité ; la journée nationale « Non au harcèlement » ; la journée internationale des droits de l'enfant ; la journée nationale de la Résistance ; la journée du 27 janvier et la réflexion qui peut être engagée sur les génocides et de rappeler les valeurs humanistes qui fondent notre démocratie ; la journée nationale des mémoires de la traite de l'esclavage et de leurs abolitions ; la journée mondiale du refus de la misère ; la journée de L'Europe ; le concours « la Flamme de l'égalité » ; le concours « Jeunesse pour l'égalité » ; « Cap délégué » ; le concours « les Olympes de la Parole » ; Le Label Ecole Internet ; le concours « Nous autres » ; Prix e Twinning ; Ecole et Cinéma ; le concours des écoles fleuris ; la Semaine européenne du développement durable ; Défi papier ; les frimousses des écoles ; la semaine de la presse, la semaine des arts, différents concours menés en français (dis- mois dix mots ; le prix des incorruptibles ; les petits champions de la lecture ; le printemps des poètes ; le Camion des mots) ; le kangourou des mathématiques ; la semaine des mathématiques ; « Math en.jean » ; mathématiques sans frontières Junior ; le dispositif sciences à l'école ; la fête de la Science ; la Main à la pâte ; La journée nationale du sport scolaire ; Bouge ta rentrée ; le Printemps des maternelles ; Prix national éthique et sport scolaire Météo à l'école...

III- Calendrier et accompagnement

Pour rédiger le projet d'école, la journée de solidarité sera utilisée. De plus, dans le cadre d'un pilotage de proximité, il est également prévu qu'un conseiller pédagogique de circonscription vous accompagne dans la réflexion. Ainsi, un conseiller pédagogique prendra contact avec ses écoles référentes le premier décembre au plus tard afin de convenir de son temps de présence tel qu'il est prévu dans le plan d'animation pédagogique .

Je vous remercie de nous faire parvenir les projets d'école à la circonscription pour validation pour le 22 mai.

J'espère vivement que la réflexion des équipes des écoles, en s'appuyant sur cet outil de pilotage, permette de construire des parcours ambitieux et réussis pour les élèves,

Vous assurant de mon soutien et de celui de l'équipe de circonscription dans ce travail.

Sylvie MEISSE
IEN